



BUREAU
DE L'ÉTAT
CIVIL

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	1
Lettre du ministre au lieutenant-gouverneur	2
Lettre du sous-ministre au ministre	3
Message de la chef de l'exploitation	4
Membres de la Commission consultative et direction du Bureau	5
Profil du Bureau 2010-2011.....	6



**MINISTRE DES
SERVICES A LA FAMILLE ET CONSOMMATION**

Palais législatif
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8
CANADA

Son Honneur l'honorable Philip S. Lee, C.M., O.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de vous soumettre le dix-septième rapport annuel du Bureau de l'état civil pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2011.

Le tout respectueusement soumis,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gord Mackintosh'.

M. Gord Mackintosh
Ministre des
Services à la famille et Consommation





M. Gord Mackintosh
Ministre des Services à la famille et de la Consommation,
Palais législatif, bureau 357
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Ministre,

J'ai le privilège de vous soumettre le rapport annuel du Bureau de l'état civil pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011.

Le Bureau de l'état civil a été très occupé cette année, car il a élaboré son système intégré d'enregistrement des naissances et a négocié des accords pour ses partenariats avec Service Canada et l'Agence de revenu du Canada.

Le Bureau a également commencé ses travaux sur les modifications à apporter à la *Loi sur le changement de nom* en vue d'inclure la prise des empreintes digitales dans le processus de changement de nom légal. Alors que le Bureau réalisait ces projets importants, son personnel et ses administrateurs ont continué à améliorer le temps de prestation des services.

Je remercie le personnel et les administrateurs pour leur dévouement et leur travail acharné.

Le tout respectueusement soumis,

M. Grant Doak
Sous-ministre
Services à la famille et Consommation



M. Grant Doak
Sous-ministre de Services à la famille et Consommation
Palais législatif, bureau 351
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Sous-ministre,

Vous trouverez ci-joint le rapport annuel du Bureau de l'état civil pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

Le Bureau de l'état civil veille à l'enregistrement de renseignements fiables, opportuns et exacts sur les événements démographiques se produisant au Manitoba, ainsi qu'à la délivrance de certificats les concernant. Le personnel du Bureau continue de veiller à offrir un service courtois et bienveillant, et à limiter les dossiers en attente malgré des augmentations diverses et imprévisibles du nombre de demandes. Je félicite notre personnel pour son travail acharné et son dévouement.

Au cours des dernières années, le rôle de l'organisme a évolué et le Bureau est devenu un joueur plus important dans le domaine de la gestion de l'identité, de la vérification d'identité et de la protection des renseignements personnels. En 2010-2011, le Bureau a signé un nouvel accord avec la Société d'assurance publique du Manitoba sur la vérification des renseignements du certificat de naissance des demandeurs. Grâce à cet accord, les demandeurs doivent fournir un certificat de naissance du Manitoba valide lorsqu'ils présentent une demande de cartes à la Société d'assurance publique du Manitoba. Le Bureau et d'autres organismes d'état civil de tout le Canada collaborent avec Passeport Canada pour accroître la fiabilité des documents présentés en vue d'obtenir un passeport. La directrice est également présidente du comité de la sécurité du Conseil de la statistique de l'état civil du Canada qui est en train d'élaborer des normes de sécurité pour les organismes d'état civil.

Le Bureau contribue également à la sécurité publique. En collaboration avec Justice Manitoba et les organismes chargés de l'application de la loi, le Bureau a élaboré des modifications à la *Loi sur le changement de nom* exigeant l'inclusion de la prise des empreintes digitales au processus de changement de nom. Le Bureau poursuivra ses travaux l'année prochaine en élaborant des accords avec nos partenaires, des modifications réglementaires, des nouvelles formules et brochures, et des nouveaux procédés. L'objectif est de veiller à ce que les personnes qui ont des antécédents criminels ne puissent utiliser le changement de nom pour se cacher.

Le Bureau comprend également que les Manitobains désirent des services simplifiés et une diminution des documents administratifs du gouvernement. À cette fin, le Bureau désire fournir aux Manitobains des options « uniques » en ce qui concerne les données d'état civil. Le Bureau participe au comité pancanadien des sous-ministres sur le groupement des services pour cerner les possibilités de service intégré. Au niveau provincial, le Bureau est très fier de ses nouveaux partenariats avec l'Agence du revenu du Canada et Service Canada, qui ont abouti en une formule unique permettant aux nouveaux parents d'enregistrer leur nouveau-né et de présenter s'ils le désirent une demande de prestations canadiennes pour enfants ainsi qu'une demande de numéro d'assurance sociale. Ceci a été le fruit d'un effort d'équipe extraordinaire en 2010-2011 qui a permis aux trois organismes de créer des accords de partenariat, des nouvelles formules, d'établir des communications et d'apporter des modifications au système.

Il nous reste beaucoup à faire. L'année prochaine, le Bureau travaillera sur d'autres formules et processus afin d'innover et d'améliorer les services concernant d'autres données d'état civil.

Je remercie tous les membres de notre personnel, nos administrateurs, nos partenaires et nos conseillers qui sont une partie si importante de notre succès actuel et qui nous aideront à réaliser encore plus dans l'avenir.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-ministre, mes salutations distinguées.



Susan Boulter



MEMBRES DE LA COMMISSION

Présidente :

M^{me} M. Alexandra Morton, c.r.
Sous-ministre adjointe
Services à la famille et Consommation
Division de la consommation et des corporations

Membres :

M^{me} Susan Boulter
Chef de l'exploitation et directrice
Bureau de l'état civil
Services à la famille et Consommation
Division de la consommation et des corporations

M^{me} Joanna Knowlton
Curateur public

M. Gino Braha (démissionné le 23 février 2011)
G. Braha & Associates Ltd.

M. Wilf Falk
Statisticien en chef
Bureau des statistiques du Manitoba

M^{me} Pam Lorentz
Représentante
Bureau de l'état civil
Services à la famille et Consommation
Division de la consommation et des corporations

M^{me} Debbie Besant
Directrice générale
Services ruraux et du Nord
Services à la famille et Consommation

M^{me} Susan Boulter
Chef de l'exploitation et directrice

M^{me} Linda Harlos
Directrice adjointe
Analyste principale de la législation, des politiques et de
la protection de la vie privée

M. Wes Dropko
Chef de service, Technologie de l'information

M. Ted Norrington
Chef de service, Finances, administration et
communications

M^{me} Frances Beer
Chef de service, Information en matière
d'enregistrement

M^{me} Lucy Lutrzykowski
Chef de service, Traitement des demandes

DIRECTION DU BUREAU

PROFIL DU BUREAU 2010-2011

HISTORIQUE ET FONCTIONNEMENT

Le Bureau de l'état civil a commencé à enregistrer les données d'état civil au Manitoba en 1882. Le Bureau est maintenant un organisme de service spécial (OSS) qui fait partie de la Division de la consommation et des corporations du ministère des Services à la famille et de la Consommation du Manitoba. Il est devenu organisme de service spécial le 1^{er} avril 1994, conformément à la *Loi sur l'Office de financement des organismes de service spécial*, et il est chargé de l'administration et de l'application de la *Loi sur les statistiques de l'état civil*, de la *Loi sur le mariage* et de la *Loi sur le changement de nom*, ainsi que du traitement des exhumations en vertu de la *Loi sur la santé publique*.

Des registraires généraux de l'état civil, qui représentent des hôpitaux, des établissements de santé, des foyers de soins personnels, des foyers de soins infirmiers et des salons funéraires, ou qui sont membres du clergé ou commissaires aux mariages, aident le Bureau à enregistrer toutes les données d'état civil qui ont lieu dans la province en les lui transmettant, comme l'exige la loi.

Le Bureau est chargé de conserver environ quatre millions de documents relatifs à des données d'état civil. L'accès aux documents est autorisé uniquement conformément aux dispositions législatives qui protègent la vie privée des Manitobains. Les renseignements conservés dans le système du Bureau de l'état civil sont utilisés pour délivrer des certificats, et constituent également une source de données statistiques.

RÔLE DU BUREAU DANS LE SYSTÈME CANADIEN DE LA STATISTIQUE DE L'ÉTAT CIVIL

Le Bureau de l'état civil du Manitoba est membre du Conseil de la statistique de l'état civil du Canada. Le Conseil est une tribune permettant d'établir une démarche commune pour la collecte des données d'état civil à l'échelle du pays, d'échanger des renseignements avec des organismes extérieurs et de faciliter la résolution de problèmes grâce à la mise en commun d'expériences, de résultats de recherches et d'expertise entre les gouvernements.

Créé en 1945, le Conseil est un partenariat entre tous les registraires des provinces et des territoires qui enregistrent les données d'état civil du Canada et les responsables fédéraux de la production et de l'analyse des statistiques nationales.

Tous les registraires provinciaux et territoriaux fournissent des données d'état civil à Statistique Canada, qui sont versées dans une base de données nationale. Tous les ordres de gouvernement se servent des données pour renforcer l'efficacité de leur administration publique. Les données recueillies permettent de faire des travaux de recherche et d'analyse statistique, ainsi que des comparaisons et des projections en matière de mortalité, de fertilité, de nuptialité, d'espérance de vie et de densité de population, et d'autres tendances démographiques et géographiques.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

L'équipe de gestion du Bureau de l'état civil est composée des personnes suivantes :

- la chef de l'exploitation,
- la directrice adjointe et principale analyste de la législation, des politiques et de la protection de la vie privée
- le chef de service - Technologie de l'information
- le chef de service - Finances, administration et communications,
- la chef de service - Information d'enregistrement
- la chef de service - Traitement des demandes

La chef de l'exploitation relève du sous-ministre adjoint de la Division de la consommation et des corporations. À l'heure actuelle, le Bureau compte trente-six postes ordinaires et sept postes à durée déterminée. Les responsables ont le droit d'embaucher des employés supplémentaires pour une durée déterminée si nécessaire.

La commission consultative du Bureau donne son avis sur la structure, les pratiques utilisées, les finances et le rendement en examinant les plans d'activités, les rapports trimestriels et les rapports annuels. Les membres sont nommés par le ministre et la Commission est présidée par le sous-ministre adjoint de la Division de la consommation et des corporations.

Le Bureau étudie constamment ses effectifs afin de vérifier qu'il a bien le personnel nécessaire pour ses besoins opérationnels et pour toutes les grandes initiatives à venir.

ORGANIGRAMME



VISION

La vision du Bureau est de poursuivre l'excellence en offrant des services de gestion des données d'état civil d'une façon novatrice et qui réponde aux besoins.

MISSION

Le Bureau de l'état civil a pour mission d'effectuer l'enregistrement des données d'état civil en temps opportun et avec précision en vue de la planification des services de santé et de la recherche, et de fournir aux membres du public des services courtois, rapides et rentables en matière d'état civil, d'une manière qui réponde avec efficacité à toutes les exigences juridiques et réglementaires.

MANDAT

Afin de pouvoir remplir cette mission, le Bureau a pour mandat de tenir le registre provincial des naissances, des mariages, des décès et des mortinaissances, de délivrer des certificats et des copies certifiées d'enregistrements de données d'état civil, et de fournir des rapports statistiques et d'autres services connexes conformément à la *Loi sur les statistiques de l'état civil*.

Le Bureau immatricule les membres du clergé et nomme les commissaires qui ont le pouvoir de célébrer les mariages; immatricule les personnes chargées de délivrer les licences de mariage, enregistre les unions de fait, délivre les licences de mariage et reconnaît les confessions religieuses conformément à la *Loi sur le mariage*.

Le Bureau enregistre les changements de nom officiels et effectue les recherches relatives à ces changements conformément à la *Loi sur le changement de nom*. Il traite les demandes d'ordonnances autorisant l'exhumation en vertu de la *Loi sur la santé publique*. Il enregistre les adoptions, réenregistre les naissances et modifie les dossiers en application de la *Loi sur l'adoption*. Il modifie les renseignements sur la filiation dans les registres de naissance en vertu de la *Loi sur l'obligation alimentaire*.

PRODUITS ET SERVICES

CLIENTS DU BUREAU DE L'ÉTAT CIVIL

Le grand public est le principal consommateur des services du Bureau. Statistique Canada est un grand utilisateur des données d'état civil, tant sous forme de dossiers que sous forme de fichiers de données. Les tribunaux, les institutions financières, les établissements de santé, la police et les médecins, de nombreux ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que toutes les autorités responsables de l'état civil dans les autres provinces et territoires, font des demandes de services.

SERVICES DU BUREAU DE L'ÉTAT CIVIL

L'agence tient des registres de tous les événements vitaux qui se produisent au Manitoba. L'information est disponible pour la recherche comme indiqué par la législation ou de la Division des statistiques de Statistique Canada. Les questions de l'Agence :

- les certificats de naissance en polymère (un seul format);
- les certificats petit format pour les changements de nom;
- les certificats grand format pour les mariages, les décès et les changements de nom;
- les certificats ou copies certifiées d'enregistrement de naissance, de mortinaissance, de mariage et de décès qui peuvent être nécessaires devant les tribunaux et ailleurs en vue de prouver certains faits pertinents en cas de demande de règlement d'assurance-vie ou de pension alimentaire pour enfant, d'établissement de liens de filiation ou de règlement de litiges relatifs aux pensions et successions.

Le Bureau apporte les modifications voulues aux dossiers en cas de correction, d'adoption et de changement de nom. Il délivre les licences de mariage et nomme les membres du clergé et les commissaires autorisés à célébrer les mariages. Il délivre les permis d'inhumation et les permis de réinhumation et obtient les ordonnances autorisant l'exhumation. Il effectue des recherches dans les dossiers, notamment des recherches généalogiques, et délivre des attestations de recherche et des copies d'enregistrement.

ACCÈS AUX SERVICES

On peut se procurer des formulaires de demande de certificat au siège du Bureau de l'état civil et dans d'autres bureaux gouvernementaux, tels que les bureaux d'enregistrement des titres fonciers et les centres de services bilingues (à Saint-Boniface, à Notre-Dame-de-Lourdes et à Saint-Pierre). De plus, on peut télécharger ces formulaires à partir du site Web bilingue du Bureau (<http://vitalstats.gov.mb.ca/index.fr.html>).

GARANTIE D'EXCELLENCE DANS LA PRESTATION DE SERVICES ET L'OFFRE DE PRODUITS

Le Bureau est déterminé à demeurer compétitif, par rapport aux autorités homologues du reste du pays, sur le plan des frais, des délais, de la diversité des produits offerts, de la satisfaction de la clientèle, de l'efficience et de l'efficacité opérationnelle.

PROJETS SPÉCIAUX

PROCESSUS INTÉGRÉ D'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES

Le Bureau de l'état civil et Service Canada ont signé un accord visant la collecte des demandes de numéros d'assurance sociale avec l'enregistrement des naissances du Manitoba.

Dans le cadre de l'accord, le Bureau fournit également à Service Canada les données historiques et l'information en temps réelle sur les décès au Manitoba, afin de réduire les versements excédentaires des régimes d'indemnisation financés par le gouvernement et de fournir des données exactes à la population canadienne.

Le Bureau a également signé un accord avec l'Agence de revenu du Canada visant à intégrer les demandes de prestations pour enfants au processus d'enregistrement des naissances.

Le Bureau enverra des renseignements par voie électronique aux deux agences fédérales avec le consentement des parents de l'enfant.

Le Bureau et ses partenaires ont commencé à revoir le système de technologie de l'information, les formules, les processus et les liens associés à la technologie de l'information, en préparation du lancement le 1^{er} juillet 2011.

CARTES D'IDENTITÉ DU MANITOBA

Le Bureau et la Société d'assurance publique du Manitoba ont conclu une entente de 18 mois visant la vérification des certificats de naissance fournis par les personnes qui font une demande de carte d'identité Plus, de permis de conduire Plus et de carte d'identité. Le Bureau a commencé à offrir cette vérification électronique en février 2009. Le Bureau et la Société d'assurance publique du Manitoba ont signé une nouvelle entente plus longue qui inclut la vérification des certificats de naissance fournis à l'appui des demandes de permis de conduire ainsi que des frais pour chaque vérification.

VÉRIFICATION ÉLECTRONIQUE DE L'INFORMATION

Les bureaux de l'état civil provinciaux et territoriaux, de même que le gouvernement fédéral, ont la responsabilité commune de protéger l'intégrité des documents et d'empêcher la contrefaçon, la falsification et l'utilisation frauduleuse de ces documents. Reconnaisant l'importance des certificats de naissance en tant que documents de base, le Conseil de la statistique de l'état civil du Canada a proposé d'adopter une méthode d'authentification électronique de ces certificats en créant le Système national d'acheminement des données (SNA) pour permettre le transfert des données transmises aux bureaux de l'état civil et celles qui en proviennent.

Le Manitoba a créé l'interface nécessaire pour le Système national d'acheminement des données, et la Société d'assurance publique du Manitoba a été la première cliente du Bureau. Le Bureau utilise le Système national d'acheminement des données pour transmettre des données à la Société d'assurance publique du Manitoba, à Service Canada et à l'Agence de revenu du Canada.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Bureau a mis en œuvre, avec Infrastructure et Transports Manitoba, un programme de recyclage qui permet de n'envoyer que les déchets irrécupérables aux décharges publiques.

ENTENTES SUR L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS

Le Bureau est en train de revoir les modalités de ses ententes actuelles de partage des données et d'analyser les lois et les règlements qui le régissent en vue d'établir des protocoles d'entente solides et fiables, ainsi que des règlements viables.

LOI SUR LE CHANGEMENT DE NOM

En vertu des modifications à la *Loi*, le Bureau applique les modifications au processus du changement de nom légal. La *Loi* exige la prise des empreintes digitales des demandeurs avant l'approbation de la demande de changement de nom.

L'année prochaine, le Bureau élaborera des règlements et apportera des changements aux processus, aux formules et brochures, au site Web et au système de la technologie de l'information.

REMARQUE SPÉCIALE

LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC (PROTECTION DES DIVULGATEURS D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES)

Toute divulgation d'acte répréhensible reçue par le Bureau de l'état civil conformément à la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)* sera signalée dans le rapport annuel du ministère.

